

Nous faisons un beau métier...



« J'adore enseigner. J'ai la chance d'être dans une équipe qui se questionne. Qui a envie d'innover. C'est nourrissant intellectuellement. Nous avons

des parents qui viennent donner un coup de main. C'est indispensable pour faire fonctionner notre école. Et au niveau des élèves, dans la mesure où je les suis durant plusieurs années, je peux observer leur évolution. Le langage qui s'installe, un vocabulaire de plus en plus riche, le développement de leur curiosité. Ils ne le savent pas, mais à cet âge-là, ils ont « envie d'apprendre ». C'est génial. »

Stéphanie

...souvent bien difficile

Enseigner dans le premier degré, a fortiori privé sous contrat, c'est notamment :

- × devoir gérer une classe de 30 ou 35 élèves de 4, 7 ou 10 ans, parfois en double niveau,
- × s'adapter sans cesse aux rythmes des enfants, à leur hétérogénéité,
- × gérer la relation parfois compliquée voire conflictuelle avec les parents,
- × devoir se débrouiller tout.e seul.e 27h par semaine, parfois aidé.e d'une ASEM,
- × appliquer les réformes qui se succèdent ou s'empilent de manière parfois contradictoire souvent sans réel bilan,
- × se refuser une absence, pour un congé maladie, une formation, une grève,



- × accompagner au mieux les élèves en situation de handicap, tâche complexe surtout depuis la disparition des RASED, et souvent sans réelle formation,
- × faire de l'accueil, de la surveillance en plus des cours,
- × ne pas oser refuser la 28e heure de pastorale pourtant non obligatoire,
- × multiplier les réunions, concertations, rendez-vous, bien au-delà du temps prévu dans nos obligations de service.



Faisons entendre notre voix !

Qui est le patron ?

Les enseignantes du privé sous contrat d'association sont engagées par

le rectorat

PAS

par le diocèse.

MAIS les Accords pour l'Emploi donnent au diocèse le pouvoir d'organiser les mutations, validées ensuite en CCM. . .

.....

La CGT a nommé des représentant·es dans toutes les Commissions de l'Emploi, mais

pour vous défendre

auprès des rectorats et du ministère en CCM,

La CGT a besoin d'élus !

La galère des suppléances ou la précarité organisée en 1er degré...

Les nominations et mutations des suppléants-tes sont examinées à la dernière phase du mouvement annuel, ce qui donne une nomination juste avant le 14 juillet quand les équipes sont déjà parties.

Les procédures varient d'une DDEC à l'autre, il est donc difficile de s'y retrouver. L'opacité des critères et des choix est majeure. Par la création de son « CDI éjectable », le Ministère de l'Education Nationale pérennise la précarité des personnels et économise des salaires et des avancements. En effet, ce contrat n'a de « CDI » que le nom, il n'empêche pas les licenciements...

Les suppléants sont encore une fois les plus mal lotis car le ministère, s'il ne trouve aucun support de travail pour effectuer cette suppléance, peut rompre unilatéralement ce contrat

Enfin, toute mutation de suppléant est conditionnée au préaccord et accord collégial (accord professionnel sur l'organisation de l'emploi).

De quel droit une autorité religieuse valide-t-elle l'entrée d'un agent public payé par l'Etat pour enseigner ?

La « 28ème heure » et « le bénévolat imposé »...

Vous pouvez refuser de faire la « 28ème heure » (catéchèse, pastorale, éveil religieux ou toute autre activité relevant du caractère propre). Cette heure ne peut en aucun cas être vous être imposée et intégrée à votre emploi du temps.

Surveillance, cantine, garderie, transports, ateliers... statutairement, aucun chef d'établissement n'est en droit de vous l'imposer... Rendre service oui, travail forcé, non !

Rapprochez-vous de vos élu·es CGT pour faire valoir vos droits...



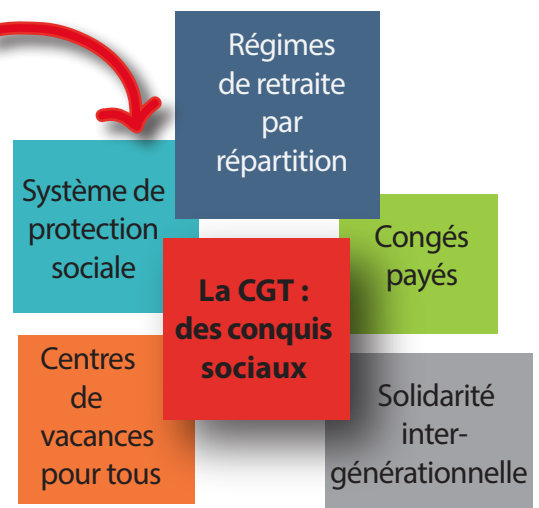
Ne nous laissons pas intimider...

Nos libertés et droits fondamentaux sont garantis par le préambule de notre Constitution.

Le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture... découlent notamment du principe d'égalité.

La liberté d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, syndicale et le droit de grève en sont les émanations.

Défendons nos droits !



Témoignage

«Elue CGT en CCMD depuis 4 ans, je sié debate pour défendre les collègues et porter leurs voix auprès de l'administration. Les sujets sont nombreux : carrière, avancement, mutation... Des sujets restent problématiques pour les enseignant-es du 1er degré. C'est notamment le cas des les départs en formation. Notre métier évolue, la société change et nous devons être toujours plus professionnel-les face aux familles. Nos besoins en formation n'ont jamais été aussi forts. Pourtant, les départs en formation sur temps scolaire sont de plus en plus difficiles. En effet, que faire de la trentaine d'élèves supplémentaire de la collègue durant la journée d'absence ! Où les placer ? même par deux ou trois, dans les autres classes déjà surchargées... Beaucoup de collègues ne partent plus ou en sont dissuadé-es par leur direction.

Il est inquiétant de constater cette pénurie de départs alors que des moyens sont alloués et non dépensés.

Nous devons oeuvrer pour plus de transparence et une réelle volonté de partir, avec des directeurs conscients des enjeux. C'est ce que je fais en tant qu'élu-e de la CGT, sur ce sujet comme sur bien d'autres...»



Christine MESLOT
Elue 1er degré



PPCR : votre carrière et ses rendez-vous ou le voyage dans une jungle dense et brouillardeuse !

Pour beaucoup de collègues du 1er degré, le flou reste intense mais peu artistique...

Il est urgent que chacun-e se connecte sur son espace « i-professionnel ». Chaque année, avant les vacances d'été, les services de l'IEN doivent nous prévenir du rendez-vous de carrière pour l'année scolaire suivante (exemple : juin 2018 pour l'année scolaire 2018/2019). Les collègues concerné-es sont aux échelons 6, 8 et 9 (voir toutes les précisions sur notre site internet ou en scannant le Flashcode ci-contre).

Vous serez prévenu.e au plus tard un mois

avant la date de la « visite » de l'inspecteur. Le calendrier de votre rendez-vous de carrière vous est alors communiqué.

En plus de la visite de l'inspecteur, ce rendez-vous nécessite la préparation d'un document écrit que nous devons réaliser et qui servira de support à l'entretien.

Les appréciations du rendez-vous de carrière peuvent être contestées. Nous sommes disponibles pour vous fournir les renseignements dont vous auriez besoin.

Contactez vos élu-es CGT dans les académies.



Le guide spécial
1er degré de la CGT



Le 4 pages PPCR
et RDV de carrière

Des revendications avec la CGT



Appel à candidature

Vous partagez ces valeurs ? Vous avez des questions, des envies, des interrogations ? Venez nous rencontrer, échanger, raconter.

Donnez-nous les moyens de vous défendre !

Vous n'êtes pas toujours d'accord avec nous mais vous pensez que c'est important que la CGT puisse s'exprimer, dans les instances, au national comme

en région ? Parce que la réalité professionnelle est loin d'être idéale, parce que nous sommes plus fort·es ensemble, parce que la CGT est porteuse de vos demandes... aidez-nous à monter une liste CGT dans votre département ou votre académie, même si vous ne souhaitez pas être élu.e.

Contactez-nous sur premierdegre@cgt-ep.org

La liberté, c'est
de se syndiquer...

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Établissement :

À retourner à : CGT Enseignement Privé - Case 544 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cédex

Vous pouvez également adhérer directement sur www.cgt-ep.org

et nous retrouver sur [facebook](#)